

pour ce travail. Le problème est plus délicat en ce qui concerne les ressources financières nécessaires, mais c'est l'organisation du travail qui soulève les plus grosses difficultés.

Dans ce but, la collaboration internationale des experts cartographes et géographes serait désirable et surtout entre pays voisins. Par un travail, collectif tout d'abord, des experts cartographes — parce que ce sont eux qui éprouvent le plus grand besoin d'avoir ces données à leur disposition —, on pourrait procéder au rassemblement et à la publication des noms et termes géographiques dans des ouvrages de différentes formes (dictionnaires géographiques, annuaires, etc.).

Considérations sur le problème de la normalisation nationale des noms et termes géographiques et possibilité de rédiger un dictionnaire international des termes géographiques en utilisant la collaboration internationale

Dans tout pays, la normalisation des termes et noms géographiques dépend de la collaboration internationale. Par conséquent, toute collaboration dans ce travail serait désirable et utile.

La Yougoslavie est un pays relativement petit, et, par conséquent, sa participation à la rédaction d'un dictionnaire international se justifierait seulement parce que les caractères latins de la langue serbo-croate sont très appropriés à la transcription des termes géographiques de presque toutes les langues et de toutes les écritures. La participation de nos experts à la rédaction d'un dictionnaire international des noms et termes géographiques fournirait une belle occasion de publier les termes et les noms géographiques du territoire yougoslave.

Dans ce document, nous avons mentionné plusieurs fois les noms géographiques. Il s'agit, en premier lieu, des termes communs de l'orographie qui constituent la partie commune des noms géographiques composés de plusieurs mots.

Tout d'abord, c'est à chaque nation qu'il appartient de trouver une définition exacte et sans équivoque de chaque partie et chaque détail de la surface terrestre, et de lui donner un nom adéquat et définitif. Si ce terme est ensuite traduit dans une autre langue, il convient de lui trouver l'équivalent le plus exact et le plus proche possible de l'original, en tenant compte de la définition que l'on applique à cette partie ou à ce détail de la surface terrestre. En serbo-croate, par exemple, en traduisant les noms des détails orographiques (colline, coteau, mont, montagne, chaîne de montagnes, etc.), il sera difficile de trouver des termes équivalents si les définitions de ces détails ne sont pas approximativement les mêmes dans les deux régions linguistiques. La difficulté augmente encore quand il s'agit des noms de détails extra-terrestres et de détails marins ou sous-marins. Il s'agit là d'une tâche internationale qui pourrait être réalisée par des experts cartographes travaillant en collaboration avec des géographes et des géomorphologues.

En même temps, il convient de mentionner l'importance que revêt la manière d'écrire les abréviations et, en particulier, la nécessité d'adopter une façon unique d'écrire les abréviations qui servent à désigner plus spécialement la qualité ou la position de la partie commune des noms géographiques composés, notamment d'adjectifs comme grand, petit, haut, bas, central, vieux, nouveau, saint. Comme on le sait, ces descriptions plus spéciales des parties communes des noms géographiques composés deviennent souvent les parties principales des noms géographiques et jouent le rôle de noms propres, par exemple, *Veliki brijeg* (grande colline) et *Donji greben* (crêt bas). Dans ce cas, si le nom est abrégé, la partie commune du nom géographique composé doit être abrégée également.

Pour résoudre ces problèmes, il est certain qu'il faut essayer de s'assurer la collaboration des linguistes, des géographes et des cartographes de tous les pays, en évitant tout ce qui pourrait nuire à la collaboration scientifique sur le plan international.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LA RÉPUBLIQUE DU VIET-NAM*

Dans l'attente de la création de la « Commission nationale de toponymie », objet de plus d'une proposition de la Direction géographique nationale, celle-ci, qui dépend du Ministère de la défense nationale, est à l'heure actuelle le seul organisme de la République du Viet-Nam qui attache une attention particulière à la question des noms géographiques.

Les travaux réalisés de 1967 à 1972 en ce qui concerne la toponymie et qui font l'objet du présent rapport sont essentiellement caractérisés par :

- Une ample coordination et une extension de recherches toponymiques;
- Les travaux de rassemblement des noms géographiques;

* Le texte original de ce rapport, soumis en français, a paru sous la cote E/CONF.61/L.9.

- La normalisation des règles de transcription;
- Les travaux préliminaires en vue de la rédaction du dictionnaire des noms géographiques.

Coordination et extension des recherches toponymiques

Des efforts ont été entrepris en vue d'une large coordination internationale et d'une extension de recherches toponymiques à l'intérieur du pays.

A la sixième Conférence régionale de cartographie des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, tenue en octobre 1970 à Téhéran (Iran), la République du Viet-Nam a, de concert avec la Malaisie, l'Indonésie, Singapour, la République des Philippines, (le Kampuchea et le Laos étaient alors absents), désigné la Thaïlande pour la représenter dans le Groupe d'experts sur les noms géographiques des Nations Unies, réuni en février 1971, à New York (Etats-Unis d'Amérique). Par la suite, la

Direction géographique nationale de la République du Viet-Nam n'a jamais cessé d'être en contact avec le Royal Thai Survey Department en ce qui concerne les problèmes toponymiques.

Elle a activé les travaux de recherches toponymiques, identifié les auteurs d'études concernant la géographie régionale en vue d'élargir et de regrouper la documentation sur les toponymes. Les documents, tels que les monographies sur les provinces, les livres de géographie régionale, etc., ont été minutieusement collectionnés. Actuellement, 15 monographies sur 44 ont été rassemblées; les autres seront fournies dans un proche avenir par les autorités locales.

La Direction géographique nationale collabore étroitement avec l'Institut de recherches archéologiques dans le travail de vérification des toponymes qui existent dans les livres anciens, en lui fournissant des cartes et documents divers.

On a également entrepris une étude approfondie des méthodes de transcription des noms géographiques d'autres pays.

Travaux de rassemblement

Avant 1969, dans le but d'équiper rapidement notre pays d'une couverture cartographique de base, la Direction géographique nationale, avec l'aide des services cartographiques alliés, a concentré tous ses efforts sur l'édition de la carte topographique à l'échelle de 1/50 000, série L.7014 de la République du Viet-Nam. Dans ce travail, on ne s'est guère soucié de l'exactitude des toponymes.

Durant cette période, nos techniciens se sont limités à n'exécuter sur le terrain que des travaux de classification des détails géographiques. Les toponymes des vieilles cartes publiées par l'ex-Service géographique de l'Indochine ont été conservés, sauf dans quelques rares régions où la situation et le temps ont permis de relever les noms géographiques sur place, de les vérifier et de les porter sur un calque. Aussi, trouve-t-on encore de nombreuses erreurs de toponymie sur les cartes publiées actuellement.

Depuis 1969, les problèmes de toponymie ont fait l'objet d'une attention particulière de la part de la Direction géographique nationale. Des instructions techniques précises sur les travaux relatifs aux noms géographiques ont été données aux techniciens afin d'obtenir le maximum de précision et d'exactitude. Avant d'aller sur le terrain, nos techniciens préparent les calques de toponymie sur lesquels ils portent les noms géographiques relevés sur les cartes existantes. En dehors de celles qui ont été publiées par la Direction géographique nationale, nos techniciens doivent consulter minutieusement toutes les cartes existantes publiées, à toutes les échelles, par d'autres organismes tels que la Direction générale de la réforme agraire et la Direction de la navigation. Sur le terrain, en contact avec les habitants de la région, nos techniciens doivent s'informer avec beaucoup d'adresse de l'identité de leurs interlocuteurs afin d'évaluer les renseignements fournis par ceux-ci, travail qui n'avait jamais été fait jusqu'à présent. Selon leur expérience personnelle, ils essaient d'évaluer les renseigne-

ments recueillis afin d'adopter la forme exacte et correcte de chaque toponyme. En général, les toponymes confirmés par les érudits locaux et les anciens notables de la région sont considérés comme dignes de foi. En cas de doute, nos spécialistes s'informent auprès des autorités locales pour recueillir de plus amples détails. Dans les régions peuplées d'ethnies non vietnamiennes, lorsqu'un nom géographique ne peut pas être transcrit directement par nos techniciens, il est enregistré sur bandes magnétiques (si possible) pour être étudié dans nos bureaux avec la coopération de linguistes. Les toponymes peuvent être écrits soit directement par celui qui fournit les renseignements, soit par nos techniciens d'après la prononciation jugée correcte. La signification et les preuves d'existence (légendes, vestiges, etc) de chaque toponyme doivent, dans la mesure du possible, être mentionnées sur les fiches.

Vers la fin de 1971 la Direction géographique nationale a fait commencer des travaux de rassemblement dans deux des 44 provinces de la République du Viet-Nam. Par la suite, les résultats seront utilisés pour la compilation du dictionnaire des noms géographiques dont il sera question plus loin.

Normalisation des règles de transcription

Pendant la période de 1967 à 1972, couverte par le présent rapport, on a procédé à des travaux de normalisation des règles de transcription. Un séminaire traitant des techniques cartographiques, y compris des problèmes de toponymie, a été organisé en mai 1971 à la Direction géographique nationale, et des règles de transcription ont alors été systématiquement normalisées.

Pour la transcription des toponymes, deux procédures doivent être rigoureusement suivies :

Dans ses bureaux, et avant de préparer les planches de toponymie pour la réédition ou l'édition nouvelle des cartes à toutes les échelles, la Section de toponymie étudie minutieusement, vérifie et transcrit chaque toponyme conformément aux principes directeurs adoptés par la Direction géographique nationale (voir la conclusion du rapport sur la transcription des noms géographiques dans la République du Viet-Nam, dans la section traitant du point 9 de l'ordre du jour). Aucune reproduction sans vérification préalable des toponymes existants n'est désormais possible.

Les toponymes doivent alors être reproduits d'une manière qui correspond au sujet particulier et à l'échelle de chaque série de cartes. En guise d'exemple, il faut citer la planche de toponymie de la carte géologique à l'échelle de 1/2 000 000 qui a été complètement refaite : les noms orographiques et hydrographiques qui y figurent ont tous été révisés.

Pour les toponymes douteux, la Direction géographique nationale doit s'informer, soit auprès des autorités locales, soit auprès du Ministère de l'intérieur pour s'assurer d'une transcription exacte et fidèle. Six correspondances relatives à ce sujet ont été enregistrées en 1970, 96 autres en 1971. La forme des toponymes en question n'est définitivement adoptée qu'après une sérieuse analyse et de strictes vérifications.

Travaux préliminaires en vue de la rédaction du dictionnaire des noms géographiques

Actuellement, ce travail préparatoire en vue de la rédaction d'un dictionnaire des noms géographiques est une des préoccupations principales de la Direction géographique nationale. La rédaction d'un tel dictionnaire pour l'ensemble du territoire de la République du Viet-Nam demande beaucoup de temps; c'est pourquoi la Direction géographique nationale a décidé d'éditer d'abord des brochures de noms géographiques avec renseignements divers, une pour chaque province de la

République du Viet-Nam. Ces brochures serviront de documents de base pour la rédaction du dictionnaire. Cette méthode pourrait paraître illogique, mais elle est la seule qui permette une édition rapide de ce dictionnaire. En 1972, six de ces brochures pilotes seront éditées, sur un total de 44.

Nous espérons que, dans l'avenir, les travaux de rassemblement iront plus vite, et que, d'ici à cinq ans, il aura été possible de réunir tous les documents nécessaires à la rédaction du dictionnaire des noms géographiques pour l'ensemble du territoire de la République du Viet-Nam.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LA SUISSE*

A la suite de la Conférence de Genève de 1967, la délégation suisse a présenté au Gouvernement fédéral un rapport final sur les travaux effectués et les résolutions formulées et acceptées par la Conférence. Ce rapport insistait surtout sur la nécessité de créer un organisme national et de préparer et publier un glossaire des noms géographiques de tout notre pays. Au cours de la période allant de 1967 à 1971 aucune démarche menant à la réalisation de ce projet n'a été entreprise.

S'il n'existe toujours pas de commission nationale, ceci est dû, d'une part, au fait que des organismes cantonaux sont responsables des travaux en cours. D'autre part, les tendances en matière de normalisation sont différentes dans les quatre régions linguistiques. Cette situation a empêché jusqu'à présent toute tentative d'établir un glossaire. L'idée d'un tel ouvrage exhaustif ne suscite que peu d'intérêt dans les milieux spécialisés. Pour le moment, l'inventaire le plus complet se présente sous la forme de la carte nationale au 1/25 000, avec un total d'environ 200 000 noms géographiques. Cette série de cartes d'environ 250 feuilles sera terminée pour tout le territoire suisse en 1974, 225 feuilles étant déjà publiées fin 1971.

* Le texte original de ce rapport, soumis en français, a paru sous la cote E/CONF.61/L.12.

Il existe des listes et des fichiers pour tous ces noms et, en plus, un grand nombre de toponymes du registre foncier. Pour les présenter sous une forme appropriée à l'usage général, il faudra recourir au traitement automatique des données. Au fait qu'un organisme national responsable n'existe pas s'ajoute le manque de personnel qui n'a pas permis jusqu'à présent d'entreprendre cette tâche.

Sur le plan international, la Suisse a participé, dans le cadre de ses moyens, aux travaux de la Division régionale de langue allemande ou néerlandaise, qui s'est réunie quatre fois depuis la Conférence de Genève. La participation aux travaux de la Division linguistique romande n'a pas encore pu être organisée, car il n'existe aucun organisme romand qui s'intéresse aux problèmes qui dépassent ceux de la normalisation nationale.

En conclusion, le mémoire « Relevés et traitement des noms géographiques en Suisse » présenté par la délégation suisse à Genève en 1967, qui donne un aperçu intégral de la situation légale et des travaux en cours, est encore entièrement valable. On peut y ajouter néanmoins la réédition de la publication *Schweizerisches Ortslexikon*¹ qui est la source d'information la plus complète et concise sur les noms des villes et des lieux de la Suisse.

¹ Arthur Jacot, *Schweizerisches Ortslexikon* (Lucerne, Verlag C.J. Bucher, 1969).

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR ISRAËL*

Depuis la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, tenue à Genève en 1967, il s'est produit, en Israël, un certain nombre de faits nouveaux en matière de toponymie.

Les efforts tendant à formaliser et à normaliser les règles qui régissent la transposition des noms géographiques d'un système d'écriture dans un autre, comme l'avait déjà recommandé il y a un siècle la première Conférence générale de l'Union géographique internationale, n'ont été jusqu'ici que partiellement couronnés de succès. En outre, ces tentatives ont posé deux

* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.15.

problèmes : un problème administratif de création d'organismes nationaux chargés des noms géographiques, et un problème technique d'établissement de règles de translittération (ou de transcription, selon le cas). A ces deux égards, Israël se trouve dans une situation favorable. La Commission gouvernementale des noms géographiques, rattachée au Cabinet du Premier Ministre, est la seule autorité pour les noms géographiques du pays. Tous les noms hébreux ont une forme officielle définitive, qui apparaît sur toutes les cartes officielles et il existe un système d'index (qui sera remplacé, à l'avenir, par un fichier automatisé à cartes perforées et à imprimante de sortie). Les règles de translittération, en particulier celles qui concernent la transposition de l'hébreu en caractères latins, ont été acceptées et légalisées